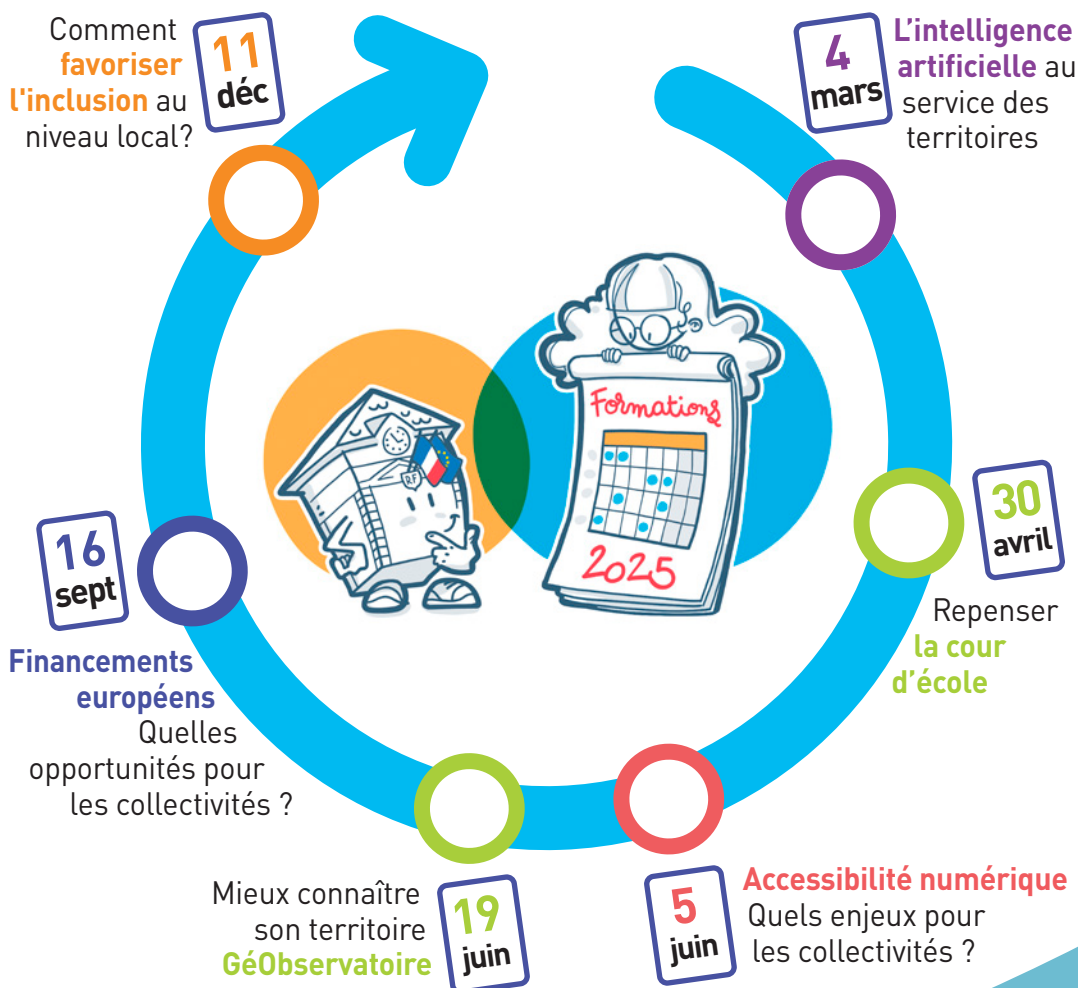


Catalogue 2025

Offre de formation des élus locaux

Établissement Public Administratif Départemental
agréé par le Ministère de l'Intérieur pour la formation
des élus locaux

HAUTE-GARONNE INGÉNIERIE / ATD



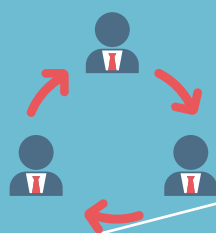
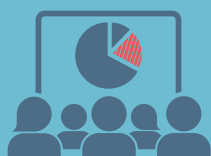
2025

Sommaire

▶▶ Édito du Président	p.4
▶▶ Calendriers	p.6
▶▶ Comment s'inscrire à une formation	p.14
▶▶ Contenus pédagogiques	p.16
▶▶ Organiser une formation intra au sein de sa collectivité	p.48
▶▶ Localisation des sites de formation 2025	p.50
▶▶ Le droit à la formation des élus	p.52
▶▶ Les missions de Haute-Garonne Ingénierie - ATD	p.54

2025

offre de



Editorial

Nous entrons en 2025 dans la dernière année de mandat pour les élus des communes et des structures intercommunales. Le programme de formation propose 52 stages qui tiennent compte des besoins des élus qui se projettent sur un nouveau mandat et qui ont aussi à cœur de continuer à actualiser leur maîtrise de l'environnement institutionnel. Une place particulièrement importante est réservée à la nécessaire bifurcation écologique des territoires.

Ce programme est ainsi organisé autour de quatre axes :

- Préparer les échéances électorales de 2026
- Intégrer la bifurcation écologique aux politiques locales
- Développer son territoire par la mise en œuvre de nouveaux projets
- Appréhender les obligations réglementaires applicables à la gestion locale

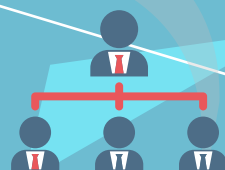
Je souhaite souligner le renouvellement des thématiques, à plus de 60 %, comme tout au long du mandat en cours. Cela a permis à 3147 élus de trouver dans la formation un véritable appui à l'exercice de leurs nombreuses responsabilités.

C'est pourquoi, comme je le rappelle régulièrement, notamment lors des conseils d'administration de l'agence, il est indispensable que les élus se forment et fassent usage de leur droit à la formation. La formation permet d'acquérir des compétences mais aussi d'échanger avec ses pairs, avec des experts, de confronter ses projets, de les nourrir, de les ajuster, de les faire naître ou grandir.

Le droit à la formation est personnel. Cependant, des formations intra collectivités, à la demande de l'exécutif pour son assemblée délibérante ou une partie de celle-ci, peuvent s'avérer pertinentes et efficaces, que ce



Formation



soit pour construire la coopération entre élus ou avec les agents de la collectivité, pour approfondir une thématique ou bâtir une politique publique. Ces formations intra sont proposées par l'agence et les conseillers en formation sont à votre écoute pour les construire sur mesure selon vos besoins.

J'espère que vous trouverez au sein de ce catalogue la ou les formations utiles à l'exercice de vos missions. Les sessions sont réparties sur l'ensemble du territoire départemental et pour certaines en visio-conférence afin de faciliter l'inscription du plus grand nombre. Je tiens à remercier vivement les collectivités qui accueillent ces sessions et qui participent à faire vivre la mission de formation de l'agence.

La formation des élus est complémentaire des missions de conseil et d'assistance menées par les autres services de l'agence, plaçant celle-ci

au cœur de l'ingénierie territoriale. L'agence constitue ainsi un véritable service public d'expertise technique pour accompagner vos prises de décision au quotidien, auquel je suis très attaché.

Je vous souhaite une année de formations enrichissantes, dynamiques et innovantes, avec HGI-ATD.

Sébastien VINCINI
*Président de Haute-Garonne
Ingénierie-ATD*

CALENDRIER DES FORMATIONS

CYCLE FONDAMENTAUX DU MANDAT

Intitulé de la formation	Nombre de stages	Jours	Public	Dates	Lieux	Page
La préparation et le déroulement des élections municipales et intercommunales SPÉCIAL PÉRIODE ÉLÉCTORALE NOUVEAU	3	1	Tout élu local	Jeudi 27 novembre	Caraman	16
				Jeudi 4 décembre	Bouloc	
				Mardi 9 décembre	Saint-Gaudens	
Construire et rédiger son Plan Communal de Sauvegarde (PCS)	2	1	En priorité : maires, adjoints, conseillers municipaux, présidents d'EPCI, vice-présidents d'EPCI, conseillers communautaires	Mardi 4 février	Mazères-sur-Salat	17
				Mardi 1 ^{er} avril	Gardouch	
Les obligations des collectivités en matière de conformité au RGPD et cybersécurité	2	1	Tout élu local	Jeudi 30 janvier	Le Vernet	18
				Mardi 4 novembre	Montastruc-la-Conseillère	
L'intelligence artificielle au service des territoires NOUVEAU	2	1	Tout élu local	Mardi 4 mars	L'Union	19
				Mardi 30 septembre	Labarthe-sur-Lèze	

CYCLE DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Intitulé de la formation	Nombre de stages	Jours	Public	Dates	Lieux	Page
La rénovation énergétique des bâtiments publics NOUVEAU	2	0,5	Tout élu local	Mardi 20 mai (matin)	Auterive	20
				Mardi 7 octobre (matin)	Launaguet	
Repenser la cour d'école : un potentiel de renaturation et de bien être des usagers	1	0,5	Tout élu local	Mercredi 30 avril (après-midi)	Portet-sur-Garonne	21
Réussir la mise en œuvre de son projet d'aménagement et de développement territorial NOUVEAU	1	1	Tout élu local	Jeudi 6 novembre	Noé	22

2025

L'urbanisation de sa commune dans un souci de sobriété foncière et de qualité d'aménagement	1	1	Tout élu local	Jeudi 13 novembre	Fonsorbes	23
Le Plan Local d'Urbanisme communal ou Intercommunal (PLU ou PLUi)	1	1	En priorité : maires, adjoints chargés de l'urbanisme et présidents d'EPCI	Mardi 6 mai	Muret	24
Le transfert de compétences du PLU à l'intercommunalité NOUVEAU	2	0,5	En priorité : maires, adjoints chargés de l'urbanisme et présidents d'EPCI	Jeudi 13 février (après-midi)	Cintegabelle	25
				Mardi 3 juin (matin)	Castelnau-d'Estrétefonds	
Les autorisations de construire : la conformité des travaux	1	0,5	Tout élu local	Mardi 27 mai (après-midi)	Toulouse	26
Les autorisations de construire : le contentieux	1	0,5	Tout élu local	Jeudi 26 juin (après-midi)	Toulouse	27
Mieux connaître son territoire : utilisation de l'outil de visualisation de statistiques GéoObservatoire NOUVEAU	1	0,5	Tout élu local	Jeudi 19 juin (matin)	À distance	28
Agrivoltasme: quels rôles pour les élus locaux? NOUVEAU	2	1	Tout élu local	Mardi 17 juin	Lévignac	29
				Mardi 14 octobre	Lherm	
Vers une agriculture et une alimentation durables: sur comment agir en tant qu'élus ? NOUVEAU	1	0,5	Tout élu local	Jeudi 20 Novembre (matin)	À distance	30
Les marchés de plein vent, un levier pour mieux consommer sur son territoire NOUVEAU	1	1	Tout élu local	Mardi 13 mai	Castanet-Tolosan	31
Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire (ESS): vectrice des transitions sociales et écologiques sur les territoires	1	0,5	Tout élu local	Jeudi 18 septembre (matin)	À distance	32

CALENDRIER DES FORMATIONS

CYCLE FINANCES / FISCALITÉ / BUDGET / COMPTABILITÉ

Intitulé de la formation	Nombre de stages	Jours	Public	Dates	Lieux	Page
Les dispositions de la loi de finances 2025 décryptées	1	0,5	En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux	Date à déterminer	À distance	33
La préparation et le montage du budget de la collectivité	1	2	En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers communautaires chargés des finances	Jeudi 25 septembre et vendredi 26 septembre	Baziège	34
Les obligations réglementaires en matière de communication budgétaire NOUVEAU	1	0,5	En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers communautaires chargés des finances	Jeudi 9 octobre (matin)	Cugnaux	35
L'analyse financière: un outil de diagnostic et d'aide à la décision	1	1	En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers communautaires chargés des finances	Jeudi 15 mai	Grenade	36
Financements européens : quelles opportunités pour les collectivités ? NOUVEAU	2	1	Tout élu local	Mardi 18 mars	Lavernose-Lacasse	37
				Mardi 16 septembre	Léguevin	

CYCLE POLITIQUES PUBLIQUES ET ACTIONS LOCALES

Intitulé de la formation	Nombre de stages	Jours	Public	Dates	Lieux	Page
Évaluer les prestations à la population NOUVEAU	2	1	Tout élu local	Jeudi 6 février	Ramonville-Saint-Agne	38
				Mardi 25 mars	Cazères	
La bibliothèque au cœur de son territoire : repenser son service de lecture publique NOUVEAU	1	1	Tout élu local en charge des affaires culturelles, des affaires sociales, de l'éducation ou mobilisé sur ces thématiques transversales	Mardi 18 novembre	Labège	39
Développer une offre sport-santé sur son territoire NOUVEAU	2	1	Tout élu local	Mercredi 26 mars	Pechbonnieu	40
				Jeudi 11 septembre	Revel	



Comment favoriser l'inclusion au niveau local ? NOUVEAU	2	1	Tout élu local	Jeudi 6 mars	Pins-Justaret	41
				Jeudi 11 décembre	Larra	
Renouveler son Projet Educatif de Territoire (PEdT) : méthodologie d'harmonisation et d'articulation des dispositifs éducatifs et sociaux	2	1	Tout élu local en charge de l'éducation et/ ou de l'action sociale (affaires scolaires, périscolaires, PEdT, CTG, CCAS)	Jeudi 22 mai	Pompertuzat	42
				Mardi 23 septembre	Aurignac	

CYCLE COMMUNICATION

Intitulé de la formation	Nombre de stages	Jours	Public	Dates	Lieux	Page
Les règles de la communication en période pré-électorale SPÉCIAL PÉRIODE ÉLÉCTORALE NOUVEAU	4	1	En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux	Mercredi 19 mars	L'Isle-en-Dodon	43
				Jeudi 20 mars	Sainte-Foy-de-Peyrolières	
				Mercredi 2 avril	Graguague	
				Jeudi 3 avril	Saint-Félix-Lauragais	
Concevoir et communiquer sur son bilan de mandat NOUVEAU	3	1	En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux	Mardi 11 février	Martres-Tolosane	44
				Mercredi 12 mars	Ramonville-Saint-Agne	
				Jeudi 13 mars	Montgaillard-Lauragais	
Réussir ses prises de parole en public NOUVEAU	2	2	En priorité : maires, adjoints et présidents d'EPCI	Jeudi 10 avril et Mardi 29 avril (groupe 1)	Lafitte-Vigordane	45
				Jeudi 2 octobre et Jeudi 16 octobre (groupe 2)	Ramonville-Saint-Agne	
Booster sa communication avec l'intelligence artificielle NOUVEAU	1	1	Tout élu local	Jeudi 12 juin	Labastide-Paumès	46
Accessibilité numérique : quels enjeux pour les collectivités ? NOUVEAU	2	1	Tout élu local	Jeudi 5 juin	Aspet	47
				Mardi 25 novembre	Plaisance-du-Touch	

CALENDRIER CHRONOLOGIQUE DES FORMATIONS

Intitulé de la formation	Dates	Lieux	Page
JANVIER			
Les dispositions de la loi de finances 2025 décryptées	Date à déterminer	À distance	33
Les obligations des collectivités en matière de conformité au RGPD et cybersécurité	Jeudi 30 janvier	Le Vernet	18
FÉVRIER			
Construire et rédiger son Plan Communal de Sauvegarde (PCS)	Mardi 4 février	Mazères-sur-Salat	17
Évaluer les prestations à la population NOUVEAU	Jeudi 6 février	Ramonville-Saint-Agne	38
Concevoir et communiquer sur son bilan de mandat NOUVEAU	Mardi 11 février	Martres-Tolosane	44
Le transfert de compétences du PLU à l'intercommunalité NOUVEAU	Jeudi 13 février (après-midi)	Cintegabelle	25
MARS			
L'intelligence artificielle au service des territoires NOUVEAU	Mardi 4 mars	L'Union	19
Comment favoriser l'inclusion au niveau local ? NOUVEAU	Jeudi 6 mars	Pins-Justaret	41
Concevoir et communiquer sur son bilan de mandat NOUVEAU	Mercredi 12 mars	Ramonville-Saint-Agne	44
Concevoir et communiquer sur son bilan de mandat NOUVEAU	Jeudi 13 mars	Montgaillard-Lauragais	44
Financements européens : quelles opportunités pour les collectivités ? NOUVEAU	Mardi 18 mars	Lavernose-Lacasse	37
Les règles de la communication en période pré-électorale SPÉCIAL PÉRIODE ÉLÉCTORALE NOUVEAU	Mercredi 19 mars	L'Isle-en-Dodon	43
Les règles de la communication en période pré-électorale SPÉCIAL PÉRIODE ÉLÉCTORALE NOUVEAU	Jeudi 20 mars	Sainte-Foy-de-Peyrolières	43
Évaluer les prestations à la population NOUVEAU	Mardi 25 mars	Cazères	38
Développer une offre sport-santé sur son territoire NOUVEAU	Mercredi 26 mars	Pechbonnieu	40



AVRIL			
Construire et rédiger son Plan Communal de Sauvegarde (PCS)	Mardi 1 ^{er} avril	Gardouch	17
Les règles de la communication en période pré-électorale SPÉCIAL PÉRIODE ÉLECTORALE NOUVEAU	Mercredi 2 avril	Gragnague	43
Les règles de la communication en période pré-électorale SPÉCIAL PÉRIODE ÉLECTORALE NOUVEAU	Jeudi 3 avril	Saint-Félix-Lauragais	43
Réussir ses prises de parole en public NOUVEAU	Jeudi 10 avril (groupe 1)	Lafitte-Vigordane	45
Réussir ses prises de parole en public NOUVEAU	Mardi 29 avril (groupe 1)	Lafitte-Vigordane	45
Repenser la cour d'école : un potentiel de renaturation et de bien être des usagers	Mercredi 30 avril (après-midi)	Portet-sur-Garonne	21

MAI			
Le Plan Local d'Urbanisme communal ou Intercommunal (PLU ou PLUi)	Mardi 6 mai	Muret	24
Les marchés de plein vent, un levier pour mieux consommer sur son territoire NOUVEAU	Mardi 13 mai	Castanet-Tolosan	31
L'analyse financière : un outil de diagnostic et d'aide à la décision	Jeudi 15 mai	Grenade	36
La rénovation énergétique des bâtiments publics NOUVEAU	Mardi 20 mai (matin)	Auterive	20
Renouveler son Projet Éducatif de Territoire (PEdT) : méthodologie d'harmonisation et d'articulation des dispositifs éducatifs et sociaux	Jeudi 22 mai	Pompertuzat	42
Les autorisations de construire : la conformité des travaux	Mardi 27 mai (après-midi)	Toulouse	26

JUIN			
Le transfert de compétences du PLU à l'intercommunalité NOUVEAU	Mardi 3 juin (matin)	Castelnau-d'Estrétefonds	25
Accessibilité numérique : quels enjeux pour les collectivités ? NOUVEAU	Jeudi 5 juin	Aspet	47
Booster sa communication avec l'intelligence artificielle NOUVEAU	Jeudi 12 juin	Labastide-Paumès	46
Agrivoltisme : quels rôles pour les élus locaux ? NOUVEAU	Mardi 17 juin	Lévignac	29
Mieux connaître son territoire : utilisation de l'outil de visualisation de statistiques GéoObservatoire NOUVEAU	Jeudi 19 juin (matin)	À distance	28
Les autorisations de construire : le contentieux	Jeudi 26 juin (après-midi)	Toulouse	27

SEPTEMBRE			
Développer une offre sport-santé sur son territoire NOUVEAU	Jeudi 11 septembre	Revel	40
Financements européens : quelles opportunités pour les collectivités ? NOUVEAU	Mardi 16 septembre	Léguévin	45
Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire (ESS): vectrice des transitions sociales et écologiques sur les territoires	Jeudi 18 septembre (matin)	À distance	32
Renouveler son Projet Educatif de Territoire (PEdT) : méthodologie d'harmonisation et d'articulation des dispositifs éducatifs et sociaux	Mardi 23 septembre	Aurignac	42
La préparation et le montage du budget de la collectivité	Jeudi 25 septembre et vendredi 26 septembre	Baziège	34
L'intelligence artificielle au service des territoires NOUVEAU	Mardi 30 septembre	Labarthe-sur-Lèze	19

OCTOBRE			
Réussir ses prises de parole en public NOUVEAU	Jeudi 2 octobre (groupe 2)	Ramonville-Saint-Agne	45
La rénovation énergétique des bâtiments publics NOUVEAU	Mardi 7 octobre (matin)	Launaguet	20
Les obligations règlementaires en matière de communication budgétaire NOUVEAU	Jeudi 9 octobre (matin)	Cugnaux	35
Agrivoltisme : quels rôles pour les élus locaux ? NOUVEAU	Mardi 14 octobre	Lherm	29
Réussir ses prises de parole en public NOUVEAU	Jeudi 16 octobre (groupe 2)	Ramonville-Saint-Agne	45

NOVEMBRE			
Les obligations des collectivités en matière de conformité au RGPD et cybersécurité	Mardi 4 novembre	Montastruc-la-Conseillère	18
Réussir la mise en œuvre de son projet d'aménagement et de développement territorial NOUVEAU	Jeudi 6 novembre	Noé	22
L'urbanisation de sa commune dans un souci de sobriété foncière et de qualité d'aménagement	Jeudi 13 novembre	Fonsorbes	23
La bibliothèque au cœur de son territoire : repenser son service de lecture publique NOUVEAU	Mardi 18 novembre	Labège	39
Vers une agriculture et une alimentation durables sur son territoire : comment agir en tant qu' élu ? NOUVEAU	Jeudi 20 novembre (matin)	À distance	30
Accessibilité numérique : quels enjeux pour les collectivités ? NOUVEAU	Mardi 25 novembre	Plaisance-du-Touch	47
La préparation et le déroulement des élections municipales et intercommunales SPÉCIAL PÉRIODE ÉLÉCTORALE NOUVEAU	Jeudi 27 novembre	Caraman	16

DÉCEMBRE			
La préparation et le déroulement des élections municipales et intercommunales SPÉCIAL PÉRIODE ÉLÉCTORALE NOUVEAU	Jeudi 4 décembre	Bouloc	16
La préparation et le déroulement des élections municipales et intercommunales SPÉCIAL PÉRIODE ÉLÉCTORALE NOUVEAU	Mardi 9 décembre	Saint-Gaudens	16
Comment favoriser l'inclusion au niveau local ?	Jeudi 11 décembre	Larra	41

COMMENT S'INSCRIRE À UNE FORMATION

COMMENT S'INSCRIRE ?

Depuis plusieurs mois, les élus ont régulièrement demandé une simplification de la procédure d'inscription aux formations. Ce souhait a reçu un écho favorable du Conseil d'administration de l'agence. Aussi, dès ce programme 2025, l'inscription aux formations se fait exclusivement par voie dématérialisée, en suivant les étapes ci-après :



1. Cliquez sur la page de la formation souhaitée :

Flashez le QR code correspondant sur le catalogue papier, ou rendez-vous sur le site internet de Haute-Garonne Ingénierie - ATD www.atd31.fr, rubrique « Former les élus » / page de la formation souhaitée. Vous serez alors automatiquement redirigé vers un formulaire de pré-inscription en ligne.

2. Complétez et validez le formulaire de pré-inscription en ligne :

Remplissez les champs relatifs à vos informations personnelles (collectivité d'appartenance, coordonnées, mandat, attentes...), sans modifier les éléments pré-remplis (id du groupe, repas pris en charge). Validez le formulaire.

3. Génération du bulletin d'inscription et transmission à la collectivité :

Une fois le formulaire validé, un bulletin d'inscription sera automatiquement généré à partir des données saisies et transmis par mail à votre collectivité d'appartenance pour signature.

Nous attirons votre attention sur le fait que votre inscription ne sera prise en compte qu'à réception de **votre bulletin d'inscription dûment signé et tamponné par l'autorité territoriale (Maire ou Président)** à l'adresse formation@atd31.fr, au moins 5 jours avant la formation.

DES AGENTS À VOTRE ÉCOUTE

L'Agence Haute-Garonne Ingénierie - ATD est agréée « organisme de formation des élus locaux » par le Ministère de l'Intérieur depuis 1994.

Au sein de l'Agence, le service Formation et Information des Elus est notamment chargé de concevoir et de mettre en œuvre une offre de formation destinée à faciliter l'exercice du mandat des élus locaux, d'informer, de conseiller et d'orienter ces derniers sur les thèmes de formation qui correspondent à leurs besoins. Outre les formations proposées dans ce catalogue, l'Agence peut organiser des formations « intra-collectivités » à la demande de toute collectivité. N'hésitez pas à nous consulter pour mettre en place une formation spécifique pour vos élus, adaptée à vos besoins particuliers.

UNE ÉQUIPE EST À VOTRE SERVICE ET À VOTRE ÉCOUTE :

- ▶ Marie-Pierre GUISTI, Directrice adjointe (05.34.45.56.57)
- ▶ Émilie FERRAND, Coordonnatrice (05.32.98.00.07)
- ▶ Ana FRAS, Conseillère formation (05.32.53.65.22)
- ▶ Jessica GIBERT, Assistante formation (05.34.45.56.49)

La préparation et le déroulement des élections municipales et intercommunales

OBJECTIF

L'organisation des élections implique une série de procédures et de réglementations spécifiques qui nécessitent une gestion rigoureuse afin de garantir le bon déroulement du processus électoral.

Cette formation permettra de :

- Connaître la législation applicable pour préparer le scrutin, l'organiser et proclamer les résultats en toute sécurité juridique.
- Cerner précisément les responsabilités qui incombent au maire à chaque étape du scrutin : de la préparation des élections à la proclamation des résultats.
- Connaître le rôle des membres du bureau de vote.

PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANTES

Cendrine BARRERE et Myriam VICENDO, Conseillères juridiques à HGI-ATD

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATES

Jeudi 27 novembre à Caraman

Jeudi 4 décembre à Bouloc

Mardi 9 décembre à Saint-Gaudens



CONTENU

- Les électeurs : inscription sur les listes électorales et radiation, commissions de contrôle.
- Les candidats à l'élection : éligibilité, dépôt des candidatures, constitution des listes pour les élections municipales et communautaires.
- L'organisation et le déroulement du scrutin : organisation et agencement des bureaux de vote, opération de vote et de dépouillement, établissement des procès-verbaux et proclamation des résultats.
- Le contentieux électoral.

Mises en situation pratiques.

Construire et rédiger son Plan Communal de Sauvegarde

OBJECTIF

Toutes les communes doivent approuver un Plan Communal de Sauvegarde (loi Matras du 25/11/2021). Pour celles n'ayant pas satisfait à cette obligation, cette formation permettra de :

- Identifier le cadre réglementaire d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
- Acquérir et connaître la méthodologie d'élaboration ainsi que la conduite de projet d'un Plan Communal de Sauvegarde.
- Concevoir les documents, outils et procédures nécessaires à la bonne marche du Plan Communal de Sauvegarde.

PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, conseillers municipaux, présidents d'EPCI, vice-présidents d'EPCI, conseillers communautaires

INTERVENANTS

Catherine LAZERGES, Chargée du dossier défense et sécurité civile, Direction des services du Cabinet et des Sécurités, SIRACEDPC, Préfecture de la Haute-Garonne
Commandant Jean-Michel COVIN, Groupement Potentiel Opérationnel, Service Planification et Gestion des Risques au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne (SDIS 31)

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATES

Mardi 4 février à Mazères-sur-Salat
Mardi 1^{er} avril à Gardouch



S'inscrire

CONTENU

- Le cadre réglementaire du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et du PCS (Plan Communal de Sauvegarde).
- Le rôle du maire, directeur des opérations de secours.
- La démarche d'élaboration du PCS afin d'anticiper les risques (inondations, incendies, tempêtes, attentats, éboulements, zones sismiques) et d'en limiter leurs effets sur la population et les biens.
- L'organisation pour assurer l'alerte, l'information, la protection des personnes, des biens et de l'environnement et le soutien de la population, aux regards des risques connus.
- La mobilisation et la coordination des acteurs concernés.
- Le plan d'information et de communication du public sur les risques majeurs incluant les obligations d'affichage et d'information.
- Réflexion sur les méthodes de diffusion de l'information.
- La méthodologie pour faire vivre son PCS et réalisation d'exercices.

Construction et rédaction du PCS en ateliers pratiques (ordinateurs portables personnels nécessaires).

Les obligations des collectivités en matière de conformité au RGPD et cybersécurité

OBJECTIF

Les collectivités doivent mettre en place des mesures pour protéger les données personnelles des citoyens et limiter les vulnérabilités informatiques afin d'assurer la continuité de service.

Cette formation permettra de :

- Comprendre les règles applicables à la collectivité en matière de protection des données personnelles et les actions à mettre en œuvre pour se conformer au RGPD.
- Comprendre les menaces informatiques et les impacts des cyberattaques.
- Acquérir les gestes et bonnes pratiques afin de limiter les risques.
- Savoir comment réagir en cas de suspicion d'attaque ou d'attaque avérée.

PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANTS

Florence CELEN, Déléguée à la protection des données et Eléonore PASCAL, Conseillère en protection des données

Jean Pierre THOULOUSE et Florent OLIVIER, Administrateurs systèmes et réseaux à HGI-ATD

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATES

Judi 30 janvier à Le Vernet

Mardi 4 novembre à Montastruc-la-Conseillère



S'inscrire

CONTENU

- Décryptage de la réglementation RGPD et des cyberattaques :
 - Enjeux, impact, menaces sur les activités d'une collectivité, réalité de terrain.
 - Acteurs de la protection et de la sécurité ; rôles, obligations et responsabilités de l'élu local.
 - Risques du défaut de protection et de sécurité des données.
 - Que contrôle la CNIL ? Quelles sanctions ?
- Comment protéger, sécuriser les données et gérer les risques ?
 - Actions à mener.
 - Réflexes de la protection des données et de la sécurité informatique.
- Accompagnement de la démarche de conformité par HGI-ATD :
 - Prestation DPO mutualisé HGI-ATD et réseau des référents RGPD locaux.
 - Plan et outils d'accompagnement des actions à mener.

Cas pratiques et mises en situation.

L'intelligence artificielle au service des territoires

OBJECTIF

Dans une société où les intelligences artificielles sont déjà largement répandues dans les usages des citoyens et dans les médias, comment le service public peut-il tirer parti de ces technologies tout en promouvant une vision éthique et souveraine, émancipatrice et protectrice des droits du citoyen ? Cette formation permettra de :

- Comprendre le fonctionnement des Intelligences Artificielles.
- Identifier les enjeux de l'intelligence artificielle pour les collectivités.
- Développer un regard critique sur les solutions proposées, en particulier vis-à-vis du respect des données personnelles.

PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANT

Arnaud CONRAD-BRUAT,
Chargé de mission Open data
et développement des usages
numériques, Conseil Départemental
de la Haute-Garonne

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATES

Mardi 4 mars à L'Union
Mardi 30 septembre à Labarthe-
sur-Lèze



S'inscrire

CONTENU

Le futur des collectivités en matière d'intelligence artificielle doit être le résultat d'une démarche laissant place à la réflexion, afin qu'il ne soit pas seulement le fruit de l'inéluctable évolution technologique mais bien le résultat d'une décision éclairée.

Pour nourrir cette réflexion, le contenu de la formation traitera des thématiques suivantes :

Définition et enjeux de l'IA :

- Qu'est-ce que l'IA et en particulier les IA Génératives, cadre législatif.
- Géopolitique et souveraineté, quels en sont les enjeux.
- Éthique : quel rôle souhaitons-nous donner aux IA.

Utiliser les IA dans les collectivités :

- En quoi l'IA peut aider au quotidien un territoire.
- Qualité de la donnée et biais psychologiques : l'humain face aux IA.
- Une utilisation respectueuse du RGPD et de l'environnement.

Présentation d'outils et débat
de cas d'usages dans le quotidien
des collectivités.

La rénovation énergétique des bâtiments publics

OBJECTIF

Dans un contexte de dérèglement climatique, la rénovation énergétique des bâtiments publics devient un enjeu majeur pour les collectivités, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer le confort des usagers et réduire les consommations énergétiques.

Cette formation permettra de :

- Donner des pistes de réflexion préalables à la rénovation d'un bâti existant.
- Apprendre à planifier efficacement un projet de rénovation énergétique.
- Connaître les dispositifs d'accompagnement et de financement pour soutenir les projets de rénovation énergétique.

PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANTS

Stéphane VAN ANDRINGA,
Architecte conseiller, chargé de
mission Conseil, CAUE31

Lara FRAISSE et Sandrine
LACASSAGNE, Chargées de projets
Ingénierie et expérimentations
territoriales à HGI-ATD

Yacin LALA, Directeur général
adjoint, Moyens et Services
techniques, SDEHG

DURÉE

Une demi-journée de 9h à 12h

DATES

Mardi 20 mai à Auterive

Mardi 7 octobre à Launaguet

CONTENU

- Intégrer la problématique énergétique dans une vision globale et transversale de rénovation de l'équipement public en tenant compte du contexte bâti des abords et des usages.
- Illustration par la présentation d'exemples de rénovation de bâti en Haute Garonne.
- Présentation du cadre juridique et des objectifs de rénovation énergétique.
- Méthodologie et enchaînement des phases de construction du projet.
- Principaux dispositifs financiers mobilisables et critères d'éligibilité.
- L'accompagnement proposé par l'ingénierie publique en Haute Garonne sur le plan technique, financier et juridique.



 S'inscrire

Repenser la cour d'école : un potentiel de renaturation et de bien être des usagers

OBJECTIF

Face aux enjeux de l'adaptation au changement climatique, de la promotion de la biodiversité, et de l'amélioration du bien-être des élèves, de nombreuses collectivités souhaitent s'engager dans la transformation des espaces scolaires pour les rendre plus verts et plus respectueux de l'environnement. Cette formation permettra de :

- Repenser les aménagements des cours de récréation, afin de les renaturer.
- Redonner la place au végétal et améliorer le confort, le bien être des usagers tout en favorisant la biodiversité.
- Mesurer les opportunités en matière d'apprentissage par l'expérience, d'émancipation, d'acquisition de compétences et des relations sociales.

PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANTS

Géraldine PALLU et Nolwenn
MARCHAND, Paysagiste et
Architecte au CAUE31

Élus et services de la commune
de Portet-sur-Garonne (Maîtrise
d'ouvrage)

Agence TERREAUCIEL (Maître
d'œuvre)

DURÉE

Une demi-journée de 14h à 17h

DATE

Mercredi 30 avril à Portet-sur-Garonne

CONTENU

- Place de la nature : revégétaliser, retrouver des sols perméables, favoriser la biodiversité et la continuité des milieux, valoriser les ressources existantes et les compétences locales.
- Espaces de vies : permettre une mixité d'usages, concevoir des ambiances de qualité propices à l'épanouissement et valorisantes.
- Passer à l'action : concevoir un projet global et transversal, associer les acteurs et l'ingénierie nécessaire. Quel accompagnement des collectivités ?

Un temps important sera consacré à la visite d'une opération de réaménagement de cour d'école élémentaire.



S'inscrire

Réussir la mise en œuvre de son projet d'aménagement et de développement territorial

OBJECTIF

Avec des ressources budgétaires limitées et de multiples outils à mobiliser, les collectivités font face à des difficultés pour passer de la construction d'un projet de territoire (centre bourg, stratégie urbaine d'ensemble...) à sa mise en œuvre opérationnelle. Cette formation permettra de :

- Savoir prioriser et hiérarchiser ses projets d'aménagement urbain dans le temps et planifier les grandes étapes de mise en œuvre.
- Organiser le pilotage du projet et mobiliser les partenaires et outils à bon escient.
- Anticiper et surmonter les difficultés de mise en œuvre des projets.

PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANTS

Frédéric ALEND et Mathilde LEAU,
Conseillers en planification urbaine

Julie FELDMAN et Guillaume
GREGOIRE, Chargés de projet
en ingénierie et expérimentations
territoriales à HGI-ATD

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATE

Jeudi 6 Novembre à Noé



S'inscrire

CONTENU

- Mieux appréhender l'articulation entre le projet d'aménagement et les outils existants :
 - Les différents documents stratégiques de planification et leur rôle (SRADDET, SCoT, Plan de mobilités, PLH, PLUi ou carte communale...).
 - L'articulation des projets politiques avec les outils de planification.
 - L'utilisation d'outils de mise en œuvre appropriés (plan guide, ORT, OAP...).
- Planifier ses projets dans un temps long et déterminer les modalités de mise en œuvre :
 - La priorisation des projets et l'organisation des étapes de mise en œuvre.
 - La planification des opérations dans le temps et leur programmation financière.
 - Les politiques contractuelles comme outil financier pour mettre en œuvre son projet de territoire (PVD, contrats bourg-centre Occitanie, contrats de territoire...).
 - Les différents acteurs à associer pour établir un pilotage et une concertation adaptés.

Apports théoriques. Partages d'expérience. Mises en situation et travaux en ateliers.

L'urbanisation de sa commune dans un souci de sobriété foncière et de qualité d'aménagement

OBJECTIF

Les injonctions visant à produire des projets urbains plus économes en espace se font de plus en plus pressantes et les élus locaux sont sollicités pour porter une réflexion en amont et établir des outils organisant ces développements urbains. Cette formation permettra de :

- Définir une stratégie d'aménagement urbain respectueuse des objectifs de sobriété foncière prévus par la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021.
- Traduire ces objectifs dans le plan local d'urbanisme (PLU), au travers du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).
- Veiller à la qualité des opérations d'aménagement pour offrir un cadre de vie de qualité.

PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANTS

Mathilde LEAU et Frédéric ALEND,
Conseillers en planification urbaine
à HGI-ATD

Florence FREMONT, Urbaniste
Office Professionnel de
Qualification des Urbanistes
(OPQU) et Nolwenn MARCHAND,
Architecte-paysagiste au CAUE31

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATE

Jeudi 13 novembre à Fonsorbes



CONTENU

- Appliquer le principe de sobriété foncière et le traduire dans le PLU :
 - Rappel du contexte législatif, notamment de la loi Climat et résilience.
 - Les documents du PLU encadrant le projet : règlements écrits et graphiques et OAP, notions de conformité et compatibilité.
 - Comment éviter ou réduire la consommation d'espaces dans le cadre de l'urbanisation.
- Repenser les pratiques d'aménagement dans un souci de qualité urbaine et paysagère, sur les projets de densification en milieu déjà urbanisé :
 - Inscrire le projet d'aménagement dans le contexte territorial.
 - Préciser le programme de l'opération.
 - Concevoir les espaces publics par une approche paysagère.
 - Comprendre le jeu des acteurs et leur logique.

Mise en pratique dans le cadre de travaux de groupe et d'ateliers autour de maquettes en volume.

Le Plan Local d'Urbanisme communal ou Intercommunal (PLU ou PLUi)

CONTEXTE

Les procédures visant à élaborer ou faire évoluer un Plan Local d'Urbanisme sont couramment utilisées par les élus locaux. Le contenu, la portée de ces documents et la conduite de ces procédures sont très encadrées par le code de l'urbanisme. Cette formation permettra de :

- Comprendre la démarche pour élaborer ou faire évoluer un PLU / PLUi par rapport aux enjeux communaux/intercommunaux.
- Connaître le cadre juridique applicable, mesurer l'impact de la Loi climat et résilience (trajectoire vers le ZAN) et les marges de manœuvre des élus dans la planification règlementaire.

PUBLIC

En priorité : maires, adjoints
chargés de l'urbanisme
et présidents d'EPCI

INTERVENANTS

Frédéric ALEND
et Fabienne GUERRA, Conseillers
en planification urbaine à HGI-ATD

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATE

Mardi 6 mai à Muret



CONTENU

- Le contexte législatif encadrant le PLU(i), l'exercice de la compétence en document d'urbanisme.
- L'impact de la loi Climat et résilience sur les documents d'urbanisme et le concept de zéro artificialisation nette (ZAN).
- Le rôle des élus en charge de l'urbanisme.
- Les différents acteurs et la place des personnes publiques associées et consultées (PPA).
- Le rapport aux autres documents de planification, notamment le SCOT.
- La démarche pour élaborer un PLU(i) en deux temps :
 - L'élaboration du projet politique : rapport de présentation, projet d'aménagement et développement durables (PADD).
 - La traduction de ce projet en pièces opposables aux autorisations d'urbanisme : règlement écrit et graphique, orientations d'aménagement et de programmation (OAP).
 - Les procédures d'élaboration et d'évolution du PLU(i).

Le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à l'intercommunalité

CONTEXTE

De nombreux territoires envisagent un transfert de la compétence en document de planification urbaine (PLU et cartes communales) des communes vers l'EPCI, notamment afin de territorialiser les objectifs du ZAN. En outre, la tenue prochaine de nouvelles élections locales va conduire l'ensemble des territoires où la compétence est restée communale à prendre à nouveau position quant à ce transfert de compétence. Cette formation permettra de :

- Comprendre les modalités, les conséquences juridiques et pratiques du transfert de compétence : conditions du transfert, devenir des documents d'urbanisme locaux et des procédures déjà engagées, élaboration d'un PLUi, compétences liées à ce transfert...

PUBLIC

En priorité : maires, adjoints
chargés de l'urbanisme et
présidents d'EPCI

INTERVENANT

Frédéric ALEND, Conseiller
en planification urbaine à HGI-ATD

DURÉE

Une demi-journée de 9h à 12h
ou 14h à 17h

DATES

Jeudi 13 février après-midi
à Cintegabelle

Mardi 3 juin matin à Castelnau-
d'Estrétefonds



S'inscrire

CONTENU

- Rappel du cadre juridique : modalités de transfert de compétence spécifiquement applicables, loi climat et résilience et territorialisation des objectifs ZAN.
- Les conséquences du transfert sur les documents en place (PLU et cartes communales) et sur les procédures d'élaboration ou d'évolution engagées précédemment mais non abouties.
- Les modalités d'élaboration d'un PLU intercommunal et ses spécificités en termes de contenu et de procédure.
- L'organisation pratique du travail et la gouvernance généralement mise en place.
- Les compétences en urbanisme qui sont liées à ce transfert, et celles qui ne le sont pas.

Les autorisations de construire : la conformité des travaux

OBJECTIF

Le contrôle de la conformité des travaux par rapport à l'autorisation d'urbanisme et la délivrance de la déclaration incombe généralement au maire. Les modalités et moyens de leur exercice est souvent mal connue et mal organisée sur le territoire. La responsabilité du maire peut être engagée. Cette formation permettra de :

- Connaître la réglementation et les procédures liées à l'achèvement et la conformité des travaux.
- Comprendre les impacts sur la responsabilité du maire et de la commune.
- Connaître les droits et moyens qui permettent d'exercer le contrôle.

CONTENU

- Le contexte juridique relatif aux Déclarations Attestant l'Achèvement et à la Conformité des Travaux (DAACT) en fonction des types de travaux engagés et des procédures d'autorisation.
- Le champ d'application des différents contrôles et les procédures à suivre en fonction des autorisations délivrées. Différence entre le récolement facultatif et obligatoire.
- L'application du droit de visite.
- La délivrance d'une DAACT : impacts sur la responsabilité du maire et de la commune, moyens et organisation pouvant être mis en place localement.

PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANTES

Marine TERRACOL et Laurence VALETTE, Conseillères en urbanisme réglementaire à HGI-ATD

DURÉE

Une demi-journée de 14h à 17h

DATE

Mardi 27 mai à Toulouse



Les autorisations de construire : le contentieux

OBJECTIF

La délivrance des autorisations d'urbanisme est une décision importante qui généralement incombe au maire. Les modalités d'instruction sont très encadrées et les décisions sont de plus en plus souvent contestées par le pétitionnaire ou par des tiers. Les élus s'appuient souvent sur des services instructeurs, mais il est important qu'ils aient connaissance de leurs responsabilités. Cette formation permettra de :

- Sensibiliser les élus aux contentieux liés aux autorisations d'urbanisme.
- Connaître les risques encourus par la commune et les élus, notamment le maire.
- Savoir réagir en cas de contentieux.

CONTENU

- Les différentes étapes et les champs contentieux :
 - Les procédures administratives précontentieuses.
 - Les procédures administratives contentieuses sur les autorisations d'urbanisme.
 - Les procédures pénales.
 - Les procédures civiles de la commune.
- Les contentieux les plus généralement constatés et les délais afférents à chaque étape de procédure contentieuse.

Pré-requis : Avoir des connaissances en urbanisme réglementaire ou avoir suivi la formation « Autorisation du droit des sols : la conformité ».

PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANTS

Laurence VALETTE et Jérôme GACHET, Conseillers en urbanisme réglementaire à HGI-ATD

DURÉE

Une demi-journée 14h à 17h

DATE

Jeudi 26 juin à Toulouse



Mieux connaître son territoire :

Utilisation de l'outil de visualisation de statistiques GéoObservatoire

OBJECTIF

Le GéoObservatoire de Haute-Garonne Ingénierie est un nouvel outil en ligne (ouverture du site en juin 2024 : <https://observatoire.atd31.fr/#c=home>) qui permet d'accéder à des données statistiques sur la Haute-Garonne, l'Occitanie, ainsi que sur des territoires plus spécifiques. Il permet à chacun d'avoir, à tout moment, des indicateurs de référence sur son territoire et d'établir des comparaisons à l'aide de cartes et de rapports. Cette formation permettra de :

- Savoir accéder à l'outil et maîtriser les fonctions de base de l'outil (indicateurs, cartes, rapports).
- Acquérir l'autonomie nécessaire à l'accès aux données statistiques.

PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANTE

Carole JARRASSIER, Coordinatrice
pôle Etude de données de
l'Observatoire territorial de HGI-ATD

DURÉE

Webinaire d'1h30

DATE

Jeudi 19 juin de 11h à 12h30
(le lien de connexion au webinaire
vous sera transmis après inscription)



S'inscrire

CONTENU

- Accéder au GéoObservatoire.
- Présentation de l'interface.
- Utiliser les données du GéoObservatoire.
- Visualiser et comparer des zonages.
- Editer un rapport.
- Importer des données externes.
- Enregistrer la carte et la sélection de données externes.
- Charger une étude sauvegardée.

Formation pas à pas avec
manipulation pratique de l'outil.

Agrivoltaïsme : quels rôles pour les élus locaux ?

OBJECTIF

L'agrivoltaïsme est une technique innovante qui combine production d'énergie solaire photovoltaïque et production agricole. La loi APER lui apporte désormais un soutien spécifique avec un cadre juridique favorable à son développement. Les élus ont un rôle à jouer dans le déploiement de ces projets d'énergies renouvelables sur leurs territoires, mais des questions peuvent se poser, notamment quant au maintien de la vocation agricole des terres utilisées, aux conditions d'implantation des centrales ou à l'acceptabilité des projets. Cette formation permettra de :

- Identifier le cadre juridique applicable à l'agrivoltaïsme.
- Comprendre les enjeux, les impacts et les risques des projets agrivoltaïques.
- Appréhender le rôle des élus dans l'évaluation et l'installation de projets agrivoltaïques vertueux et adaptés aux spécificités locales.

PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANTS

Nicolas TONIOLO, Chargé de mission transition écologique, Direction Générale Déléguée Transition Ecologique et Mobilités, Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Loïc BLANC, Consultant spécialiste en stratégie territoriale EnR

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATES

Mardi 17 juin à Lévigac

Mardi 14 octobre à Lherm

CONTENU

- Le cadre réglementaire de l'agrivoltaïsme : la loi d'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables du 10 mars 2023, le décret du 8 avril 2024 de la loi APER, les dernières actualités réglementaires.
- Les types d'installations agrivoltaïques.
- Le rôle de la Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).
- Le document-cadre départemental.
- Agrivoltaïsme : opportunité pour mon territoire ou brebis-alibi ? Comprendre les enjeux et bases du développement des projets.
- Les étapes clefs d'un projet AgriPv.
- Les dynamiques territoriales possibles : partage de la valeur, foncier, gouvernance...



S'inscrire

Vers une agriculture et une alimentation durables sur son territoire : comment agir en tant qu' élu ?

OBJECTIF

Préserver le foncier agricole, améliorer la qualité des cantines, favoriser l'accès à tous à une alimentation de qualité... Ces enjeux sont au cœur des préoccupations des habitants et les élus locaux ont besoin d'être outillés pour structurer un système alimentaire et agricole local de qualité.

Cette formation permettra de :

- Identifier les compétences légales des collectivités qui peuvent être mobilisées sur l'agriculture et l'alimentation.
- Définir les enjeux contemporains de l'alimentation et de l'agriculture.

PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANTS

Chloé BACON et Charlotte COUREAU,
Chargées d'étude circuits courts
et alimentation à HGI-ATD

DURÉE

Webinaire d'1h30

DATE

Jeudi 20 novembre de 11h à 12h30
(le lien de connexion au webinaire vous
sera transmis après inscription)



CONTENU

- Les enjeux contemporains de l'alimentation et de l'agriculture : renouvellement des générations, nutrition, précarité, gaspillage et souveraineté alimentaires, empreinte environnementale de l'alimentation.
- Le champ d'action et les compétences que peuvent mobiliser les collectivités sur ces thématiques : aménagement du territoire, restauration collective, éducation à l'alimentation, accès à une alimentation digne et de qualité pour tous, gestion et prévention des déchets, implication des habitants.
- Les Projets Alimentaires de Territoire : transversalité, multi dimensionnalité, approche globale.
- La posture de l' élu pour agir sur ces thématiques.

Les marchés de plein vent, un levier pour mieux consommer sur son territoire

OBJECTIF

Un marché de plein vent permet aux producteurs de vendre leurs produits tout en constituant également un lieu d'animation de la vie locale. C'est pourquoi de plus en plus de communes souhaitent organiser ou consolider un marché sur leur territoire. Cette formation permettra de :

- Connaître le cadre réglementaire pour structurer un marché de plein vent.
- Appréhender les clés de réussite pour une meilleure structuration et promotion d'un marché de plein vent.

CONTENU

- La réglementation relative à la création et au fonctionnement d'un marché de plein vent : règlement du marché, droits de place, règles d'hygiène, occupation du domaine public, mode de gestion.
- La définition des besoins de son marché pour mieux le mettre en place.
- Les atouts, limites et clés de réussite pour la structuration et la pérennisation de son marché de plein vent.
- Les solutions pour mieux identifier et valoriser les producteurs sur les marchés.
- Les outils pour faire connaître aux consommateurs son marché de plein vent.

Un temps sera consacré au témoignage d'une initiative locale.

PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANTS

Myriam VICENDO et Mathilde FABRIES, Conseillères juridiques
Chloé BACON et Charlotte COUREAU, Chargées d'étude circuits courts et alimentation à HGI-ATD

Témoignage de la commune de Castanet-Tolosan

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATE

Mardi 13 mai à Castanet-Tolosan



Soutenir l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : vectrice des transitions sociales et écologiques sur les territoires

OBJECTIF

À la recherche de solutions territoriales pour répondre à de nouveaux besoins sociaux et écologiques, les élus sont en première ligne pour repérer et mobiliser les acteurs de leur territoire afin de favoriser une économie qui conjugue progrès social, intérêt local et création d'emplois.

Cette formation permettra de :

- Qualifier l'Économie Sociale et Solidaire et les spécificités de l'innovation sociale (analyse des besoins sociaux, statuts juridiques, modèles socio-économiques complexes...).
- Connaître et comprendre les ressources en matière de financement et d'accompagnement pour réussir l'implantation des projets d'Économie Sociale et Solidaire (épicerie coopérative, café associatif, tiers-lieux), vecteurs de développement des territoires et de création de lien social.

CONTENU

- Comprendre et définir l'Économie Sociale et Solidaire et l'Innovation Sociale.
- Identifier des besoins et faire émerger des initiatives.
- Repérer et qualifier une initiative relevant de l'Économie Sociale et Solidaire.
- Orienter le porteur de projets vers les ressources dédiées : accompagnement méthodologique, réseaux, financements.

PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANTES

Catherine KEMPENAR et Albane LEVOYER, Cheffes de projets innovation sociale et développement territorial, Conseil Départemental de la Haute-Garonne

DURÉE

Webinaire d'1h30

DATE

Jeudi 18 septembre de 11h à 12h30
(le lien de connexion au webinaire vous sera transmis après inscription)



Les dispositions de la loi de finances 2025 décryptées

OBJECTIF

Chaque année, les nouveautés introduites par la loi de finances (LF) viennent impacter les moyens des collectivités pour investir et financer les services. Cette formation permettra de :

- Comprendre l'impact de la loi de finances 2025 et ses conséquences pour les collectivités locales dans le contexte de la préparation des budgets locaux (calendrier, mesures relatives aux dotations de l'État, mesures fiscales).

PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux

INTERVENANT

Geoffrey PAYRE, Consultant en finances et fiscalité locale à FORMAECO

DURÉE

Webinaire de 3 heures

DATE

Date à déterminer, de 9h à 12h
(le lien de connexion au webinaire vous sera transmis après inscription)



S'inscrire

CONTENU

- Rappel du contenu des LF 2023 et 2024 :
 - Principales dispositions sur la fiscalité.
 - Principales dispositions sur les finances.
 - Mesures Exceptionnelles.
- Rappel du contexte fiscal et financier :
 - Le contexte économique national.
 - Analyse financière et fiscale du bloc communal en 2024.
 - La Loi de Programmation.
 - Perspectives d'évolutions pour 2025.
- Les mesures budgétaires de la loi de Finances 2025 :
 - L'instauration d'un fonds de réserve au profit des collectivités territoriales.
 - La contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics.
 - La répartition de la dotation globale de fonctionnement et du FPIC.
 - La stabilisation en valeur des fractions de TVA affectées aux collectivités locales.
 - Les autres dispositions budgétaires intéressant les collectivités locales.
- Les mesures fiscales de la loi de Finances 2025 :
 - Le coefficient de revalorisation des bases fiscales.
 - Le report de la suppression de la CVAE.
 - Les autres dispositions fiscales intéressant les collectivités locales.

La préparation et le montage du budget de la collectivité

OBJECTIF

L'exécutif de la collectivité est responsable de l'élaboration du budget. La connaissance des règles et enjeux budgétaires sont indispensables pour maintenir une situation financière saine. Cette formation permettra de :

- Connaître les principes budgétaires et maîtriser les étapes de l'élaboration du budget.
- S'exercer à deux cas pratiques relatifs à l'affectation des résultats et au montage d'un budget.

PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers communautaires chargés des finances

INTERVENANTS

Service financier de HGI-ATD

DURÉE

Un module de deux journées consécutives de 9h à 17h

DATES

Jeudi 25 et vendredi 26 septembre à Baziège

Pré-requis : Connaître les bases des finances publiques et savoir lire un budget.



CONTENU

- Le cadre réglementaire et les principes budgétaires :
 - Présentation des principes fondateurs de la comptabilité publique : annualité, unité, universalité, spécialité, équilibre budgétaire, sincérité.
 - Présentation du contenu des documents budgétaires : budgets de prévision (budget primitif - budget supplémentaire - décisions modificatives), documents retraçant l'exécution (compte de gestion - compte administratif) et l'actualité des réformes touchant aux budgets (compte financier unique, M57).
 - Présentation du cycle budgétaire.
- Le contenu du budget : présentation du cadre et de la structure budgétaire et comptable, de l'articulation au sein du budget et des opérations comptables.
 - Exercice pratique sur l'affectation des résultats dans différents scénarios.
- Les étapes du montage du budget : le rôle de l'exécutif, de la commission finances, la collaboration avec les services compétents, la note de cadrage, le recueil des données.
 - L'analyse des marges de manœuvre financières : l'évaluation des recettes et des dépenses avec une présentation des ratios utiles.
 - Exercice pratique : le montage d'un budget et le vote des taux d'imposition.
- Le vote du budget, sa transmission et son contrôle.

Les obligations réglementaires en matière de communication budgétaire

OBJECTIF

Dans un contexte financier contraint et de réforme permanente, les élus sont de plus en plus conviés à rendre compte de leur activité et des orientations stratégiques données à la politique de leur collectivité. C'est pour répondre à cet objectif de transparence que le législateur a renforcé le cadre réglementaire permettant l'accès des citoyens et des élus à l'information financière. Cette formation permettra de :

- Connaître les obligations réglementaires en matière de communication financière (rapport sur les orientations budgétaires, note de présentation du BP, annexes budgétaires...).
- Appréhender des outils facilitant la compréhension des logiques financières de la collectivité (programmation pluriannuelle des investissements, note de cadrage budgétaire, présentation analytique du budget...).

PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers communautaires chargés des finances

INTERVENANTS

Service financier de HGI-ATD

DURÉE

Une demi-journée de 9h à 12h

DATE

Jeudi 9 octobre à Cugnaux



CONTENU

- Les outils de communication interne :
 - La note de cadrage budgétaire.
 - Le développement d'une comptabilité analytique.
 - La programmation pluriannuelle des investissements.
- Le rapport sur les orientations budgétaires présenté lors du débat d'orientations budgétaires :
 - Le contenu et la forme.
- L'angle choisi pour élaborer son budget : le budget vert, le budget citoyen, le budget sensible au genre, etc.
- La note de présentation du budget.
- Le vote des documents budgétaires et leur communication.

Pré-requis : Connaître les bases des finances publiques et savoir lire un budget.

L'analyse financière : un outil de diagnostic et d'aide à la décision

OBJECTIF

Face à une raréfaction des ressources, à une inflation demeurant élevée, et dans un contexte de réformes impactant la fiscalité locale, l'analyse financière apparaît essentielle tant pour dresser le bilan d'un mandat que pour se projeter sur l'avenir. L'enjeu est de savoir s'en emparer pour en faire un véritable outil d'aide à la décision. Cette formation permettra de :

- Comprendre les principes et outils de l'analyse financière afin de procéder à l'analyse des documents budgétaires de la collectivité dans une perspective pluriannuelle.

CONTENU

- Les enjeux de l'analyse financière : mesurer les équilibres financiers, définir une véritable stratégie visant à maintenir, rétablir ou revaloriser ces équilibres et déterminer la capacité d'investissement d'une collectivité.
- L'analyse rétrospective : comprendre l'évolution passée des grands équilibres financiers de la collectivité et établir un diagnostic préalable à la démarche prospective.
- La lecture des documents utiles à l'analyse financière : compte administratif, états fiscaux, fiche DGF, amortissement de la dette.
- Les soldes d'épargne et les principaux ratios : savoir les utiliser et les interpréter.

Pré-requis : Connaître les bases des finances locales et savoir lire un budget.

PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers communautaires chargés des finances

INTERVENANTS

Service financier de HGI-ATD

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATE

Jeudi 15 mai à Grenade



Financements européens : quelles opportunités pour les collectivités ?

OBJECTIF

Dans un contexte de réduction des dotations budgétaires, les fonds européens constituent un levier possible pour le cofinancement et la mise en œuvre des projets d'investissement des collectivités et de leurs groupements. Cette formation permettra de :

- Appréhender le cadre d'intervention et de mise en œuvre des fonds européens.
- Connaître les possibilités de financements européens (FEDER / LEADER) et identifier les projets éligibles sur son territoire.
- Appréhender la démarche et les exigences pour monter un dossier de demande de subvention européenne.

PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANT

Lionel BOUVET, Chargé de mission
Approches Territoriales Intégrées
FEDER à la Direction Europe et
Action Internationale de la Région
Occitanie

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATES

Mardi 18 mars à Lavernose-Lacasse
Mardi 16 septembre à Léguevin

CONTENU

- Présentation générale des politiques de l'Union Européenne et panorama des fonds européens de la période 2021-2027.
- Les fonds européens FEDER / LEADER comme outils de développement territorial : principes généraux, ressources pédagogiques, critères et modalités de sélection, cadre réglementaire, exigences à remplir et écueils à éviter.
- Approche de la coopération territoriale européenne (INTERREG), notamment transfrontalière, pour conduire des projets en partenariat avec d'autres acteurs européens.
- Cas pratique : identifier le fonds mobilisable et évaluer l'éligibilité potentielle d'un projet.



S'inscrire

Évaluer les prestations à la population

OBJECTIF

En fin de mandat, la réalisation d'une évaluation des prestations à la population permet de mesurer les écarts entre les ambitions initiales et la réalité issue du terrain, et vient nourrir le processus de décision des élus quant au devenir de ces prestations. Cette formation permettra de :

- Appréhender les enjeux, les finalités et les principes de l'évaluation des prestations à la population.
- Découvrir les étapes clés et les bonnes pratiques des démarches d'évaluation.
- Impulser et piloter une évaluation au sein de sa collectivité.

CONTENU

- Les objectifs d'une démarche d'évaluation :
 - Identifier les parties prenantes : financeurs, décideurs, metteurs en œuvre, destinataires.
 - Clarifier les objectifs poursuivis : réalisations, résultats, effets, impacts.
 - Mesurer la performance : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, durabilité, utilité.
 - Prendre des décisions éclairées.
- Les étapes d'une démarche d'évaluation :
 - La préparation de l'évaluation : mobiliser les parties prenantes, installer un dispositif d'évaluation, choisir les évaluateurs.
 - La conduite de l'évaluation : collecter et analyser les données, formuler des conclusions et recommandations, diffuser les enseignements de l'évaluation.
 - L'utilisation de l'évaluation : décider, informer les parties prenantes, mettre en œuvre les décisions.

PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANT

Christian HUGUES, Consultant-Formateur en évaluation des politiques publiques et ancien Maire de Clermont-le-Fort

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATES

Jeudi 6 février à Ramonville-Saint-Agne

Mardi 25 mars à Cazères



Méthodes participatives, exemples de démarches de collectivités, jeux de rôles.

La bibliothèque au cœur de son territoire : repenser son service de lecture publique

OBJECTIF

De temples du savoir, les bibliothèques sont devenues des « 3ème lieux » où, s'appuyant sur le livre et la lecture, elles ont développé des services pour tous les habitants de leur territoire. Aujourd'hui, les bibliothèques sont de véritables couteaux suisses au service de toutes les politiques publiques. Cette formation permettra de :

- Appréhender les enjeux des bibliothèques en 2025 : premier équipement culturel de proximité mais aussi outil au service de tous les habitants et des autres politiques publiques.
- Prendre en main les outils pour faire de la bibliothèque un équipement adapté aux besoins de son territoire : PCSES (Projet Culturel Scientifique Educatif et Social - propre à un équipement), CTL (Contrat Territoire Lecture - à destination des intercommunalités)...

PUBLIC

Tout élu local en charge des affaires culturelles, des affaires sociales, de l'éducation ou mobilisé sur ces thématiques transversales

INTERVENANTS

Romain MADOYAN, Directeur, Carole RHALIES-MURAT, Directrice adjointe

Jean DELABALLE, Chef du service Territoires à la Médiathèque départementale de la Haute-Garonne

Témoignage d'un élu d'une collectivité de Haute-Garonne

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATE

Mardi 18 novembre à Labège



S'inscrire

CONTENU

- La bibliothèque publique, un modèle en évolution (lieu de vie, participation des habitants, inclusion, hors les murs, à distance).
- La dynamique partenariale et l'articulation avec les autres politiques publiques (éducation, cohésion sociale, conventions d'EAC - éducation artistique et culturelle...).
- La mise en réseau : valoriser, consolider et déployer l'activité des bibliothèques.
- PCSES et CTL : études de cas pratiques.
- Les enjeux du bénévolat en bibliothèque : faire vivre un service public de proximité.
- L'accompagnement proposé par la Médiathèque départementale, structuré par le schéma départemental de lecture publique et les conventions d'objectifs entre Commune et Département.

Apport théorique illustré par des exemples locaux. Témoignage d'un élu d'une collectivité. Exercices pratiques.

Développer une offre sport-santé sur son territoire

OBJECTIF

De nombreuses études confirment que la moitié de la population ne consacre pas assez de son temps à un minimum d'activité physique régulière. Conscients de ces enjeux, les territoires se saisissent de l'activité physique comme outil au service de leurs champs de compétences dans un objectif de bien-être physique, mental, psychologique et social des citoyens. Cette formation permettra de :

- Connaître le concept de sport-santé, ses enjeux et son écosystème.
- Savoir identifier les acteurs, les besoins, les publics cibles, les financeurs, les actions et dispositifs existants.
- Concevoir et animer une démarche sport-santé sur le territoire.

PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANTS

David COMMUNAL, Maître de conférences associé Activité Physique Adaptée, Université Toulouse III Paul Sabatier

Wara BRIET, Référente Sport-Santé à la SDJES 31

Jérôme GARCIA, Maire-adjoint en charge des sports de la ville de Revel

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATES

Mercredi 26 mars à Pechbonnieu

Jedi 11 septembre à Revel



S'inscrire

CONTENU

- Contextualisation :
 - Les chiffres clés et enjeux du sport-santé en matière de prévention.
 - Les recommandations et prescriptions en matière d'activité physique.
- Cadre règlementaire et dispositifs :
 - Les textes de loi et décrets en lien avec le sport-santé.
 - Les dispositifs « Sport sur ordonnance », « Cours d'école active et sportive », les « Maisons sport-santé » encouragés par le Ministère des Sports.
- Le sport-santé au service des compétences des collectivités :
 - La transversalité du sport-santé par des illustrations (éducatives, sociales...).
- Les retours d'expérience de communes.
- Méthodologie et mise en œuvre de projets sport-santé :
 - Les différents acteurs du domaine de la santé, du social et du secteur associatif à associer à une démarche de sport-santé.
 - Les différentes sources de financement.

Comment favoriser l'inclusion au niveau local ?

OBJECTIF

La loi définit l'inclusion comme le modèle qui vise l'accès à tout pour toutes et tous et la participation de chacune et de chacun à la société. L'environnement de nos territoires et de ses responsables est tenu de s'adapter à cette exigence. Pour les élus locaux, il est nécessaire de saisir les enjeux de l'approche inclusive, et de définir leur rôle et le positionnement de leur collectivité, à côté des autres acteurs.

Cette formation permettra de :

- Définir ce qu'est l'approche inclusive et les besoins des publics concernés.
- Évaluer les conditions d'une inclusion réussie au niveau local.
- Appréhender le rôle des élus locaux et les actions à mettre en place.

PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANT

Pierre SUC-MELLA, Directeur
Général Délégué Autonomie,
Conseil Départemental de la
Haute-Garonne et Professeur des
Universités associé à Sciences Po
Toulouse

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATES

Jeudi 6 mars à Pins-Justaret
Jeudi 11 décembre à Larra



S'inscrire

CONTENU

- L'inclusion en France aujourd'hui : contexte et enjeux institutionnels, lois références, acteurs.
- Les principes clés d'un espace local inclusif :
 - Les bénéfices de l'inclusion pour les personnes et la communauté locale.
 - Le rôle des différents acteurs dans la mise en place de l'inclusion locale.
- Comment dynamiser une démarche inclusive au niveau local ?
 - Définir les objectifs d'une démarche inclusive.
 - Impliquer les parties prenantes et la communauté locale.
 - Adapter les services et les infrastructures.
 - Promouvoir la diversité et lutter contre les discriminations.
 - Suivre et évaluer les progrès de la démarche.
- Synthèse sur le rôle des élus locaux dans la réussite d'un espace inclusif.

Apprentissage par projet et production à partir d'une logique de mise en situation proposée par l'animateur.

Renouveler son Projet Éducatif de Territoire (PEdT)

Méthodologie d'harmonisation et d'articulation
des dispositifs éducatifs et sociaux

OBJECTIF

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) est une opportunité pour renforcer la co-éducation et harmoniser les différents dispositifs éducatifs.

La co-éducation implique la collaboration entre tous les acteurs éducatifs - parents, enseignants, collectivités, associations, et autres partenaires - pour offrir un environnement éducatif cohérent et enrichissant aux enfants et aux jeunes. Cette formation permettra de :

- Comprendre comment assurer la cohérence et l'efficacité des dispositifs éducatifs.
- Savoir mobiliser et impliquer activement les acteurs locaux.
- Promouvoir l'innovation pédagogique et les synergies entre projets.



PUBLIC

Tout élu local en charge de l'éducation et/ou de l'action sociale (affaires scolaires, périscolaires, PEdT, CTG, CCAS)

INTERVENANTS

Florence SIMONNET et
Jean-Charles JAUBART,
Coordonnateurs PEdT et
membres de l'ADREC (Association
Départementale et Régionale
Education Coordination)

Sophie ORTIAL, Conseillère
thématique enfance jeunesse
à la CAF31

Zélie BAYLE, Conseillère en
Education populaire et jeunesse
au SDJES31

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATES

Jéudi 22 mai à Pompertuzat

Mardi 23 septembre à Aurignac

CONTENU

- Contexte et enjeux institutionnels.
- Focus territorial de proximité :
 - Cartographie locale des différents dispositifs éducatifs et sociaux territoriaux.
- État des lieux et perspectives, analyse de la cartographie et accompagnement :
 - Enjeux de la gouvernance.
 - Mobilisation des acteurs et partenaires.
 - Ressources, interlocuteurs et financements.
- Communication, promotion et valorisation des actions de territoire mises en œuvre.

Échanges entre participants,
partages d'expériences, méthodes
actives et participatives, témoignages,
quizz.



 S'inscrire

Les règles de la communication en période pré-électorale

OBJECTIF

Les élections municipales et communautaires se tiendront en 2026, mais la période pré-électorale débute bien en amont, avec sa cohorte de règles en matière de communication, de financement et d'utilisation des moyens de la collectivité. Cette formation permettra de :

- Sécuriser la communication en période électorale.
- Identifier les « zones à risques ».
- Réduire les risques contentieux et de contestation d'élections.

PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux

INTERVENANT

Jean-Baptiste OLLIER, Avocat spécialiste en droit public, Itinéraires Avocats

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATES

Mercredi 19 mars à L'Isle-en-Dodon

Jeudi 20 mars à Sainte-Foy-de-Peyrolières

Mercredi 2 avril à Gragnague

Jeudi 3 avril à Saint-Félix-Lauragais



S'inscrire

CONTENU

- Les principes fondamentaux du droit électoral.
- Les élections municipales : candidatures, propagande et scrutin.
- Le calendrier de la communication en période électorale : interdiction générale, dans les 6 mois précédant le scrutin, entre l'ouverture de la campagne et la clôture du second tour, la veille et le jour du scrutin.
- La communication institutionnelle en période électorale : les publications municipales, l'expression des élus d'opposition, les autres actions de communication et le bilan de mandat.
- La communication électorale : les interdictions et les règles de financement et de plafonnement des dépenses électorales, l'utilisation des moyens matériels et humains de la collectivité.
- Les risques encourus et les sanctions applicables : réintégration dans le compte de campagne, sanctions pénales, annulation de l'élection et comment réagir en cas de manquement des candidats adverses.

Exemples et conseils pratiques.

Concevoir et communiquer sur son bilan de mandat

OBJECTIF

La présentation d'un bilan de mandat constitue une étape cruciale pour rendre compte des réalisations accomplies durant la mandature, renforcer la transparence et la confiance des administrés. Il est essentiel pour les élus de concevoir et communiquer efficacement ce bilan, dans le respect du cadre légal en vigueur. Cette formation permettra de :

- Appréhender les principes fondamentaux et la méthodologie d'élaboration du bilan de mandat.
- Définir une stratégie de communication efficace et choisir les supports adaptés.
- Identifier le cadre légal de la communication en période pré-électorale.

PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux

INTERVENANT

Didier RIGAUD-DUBAA, Directeur conseil en communication publique, Maître de conférences associé, Université Bordeaux Montaigne

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATES

Mardi 11 février à Martres-Tolosane
Mercredi 12 mars à Ramonville-Saint-Agne
Jeudi 13 mars à Montgaillard-Lauragais

CONTENU

- Le cadre légal : la loi du 15 janvier 1990 sur la communication publique en période électorale, l'expression des groupes minoritaires, le respect du droit d'auteur.
- Le bilan de mandat : les questions à se poser, la cartographie des publics, le triangle de la communication politique.
- Le contenu du bilan de mandat : les différentes approches, la méthodologie, les ressources à mobiliser.
- Rendre plus efficace son bilan de mandat : les règles de communication, l'iconographie, la rédaction.
- Le choix du support de diffusion et comment bien communiquer sur le bilan de mandat.

Apports théoriques, présentation de nombreux exemples, mises en situation.



 S'inscrire

Réussir ses prises de parole en public

OBJECTIF

Adresser ses vœux aux habitants, célébrer un mariage ou présenter un projet, les occasions de s'exprimer devant un public sont multiples au cours du mandat d'élu. Cette formation permettra de :

- Structurer ses interventions orales et son argumentaire de manière pertinente.
- Renforcer son aisance relationnelle et exprimer clairement ses idées pour capter l'attention de son auditoire.
- Apprendre à gérer ses émotions et garder la maîtrise de soi en cas de déstabilisation ou de conflit.

PUBLIC

En priorité : maires, adjoints et présidents d'EPCI

INTERVENANTE

CinthyA ARENAS, Docteur en analyse de discours, Spécialiste de la communication verbale/non verbale, Formatrice et Médiatrice

DURÉE

Un module de 2 journées de formation de 9h à 17h pour chaque groupe

DATES

Groupe 1 : jeudi 10 avril et mardi 29 avril à Lafitte-Vigordane (12 stagiaires maximum)

Groupe 2 : jeudi 2 octobre et jeudi 16 octobre à Ramonville-Saint-Agne (12 stagiaires maximum)



S'inscrire

CONTENU

1^{ère} journée :

- Comprendre les différences communicationnelles.
- Identifier et travailler ses boutons déclencheurs vecteurs d'émotion.
- S'adapter au canal sensoriel de son interlocuteur pour mieux communiquer.
- Se synchroniser au groupe dans la prise de parole.
- Gérer sa posture et sa voix pour gagner en assurance.

2^{ème} journée :

- S'exprimer sans notes sur la base d'une carte d'heuristique.
- Travailler sa présentation orale en prenant en compte la communication verbale, paraverbale et non verbale.
- Apprendre à gérer les interruptions et répondre aux questions émotionnellement impactantes.
- Connaître les outils qui permettent d'éviter le conflit ou d'en sortir rapidement.

Méthode active et participative.
Cas pratiques.

Booster sa communication avec l'intelligence artificielle

OBJECTIF

Associée aux méthodes traditionnelles de communication, l'intelligence artificielle offre des solutions innovantes dont les élus peuvent tirer parti pour renforcer leur communication et gagner en efficacité.

Cette formation permettra de :

- Identifier la valeur ajoutée de l'intelligence artificielle dans l'amélioration des pratiques de communication de l' élu.
- S'initier à la prise en main des outils de l'intelligence artificielle pour préparer ses communications écrites et ses interventions orales tout en garantissant une utilisation éthique et sécurisée.

PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANTE

Dorisse PRADAL, Journaliste,
Formatrice en communication
et média

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATE

Jeudi 12 Juin à Labastide-Paumès



 S'inscrire

CONTENU

- Pourquoi utiliser l'IA générative dans sa communication ?
 - Revue des outils du marché.
 - Ethiques et limites.
 - Doit-on faire confiance ?
- Comment interroger une intelligence artificielle pour obtenir les bons résultats ?
 - Savoir rédiger un prompt efficace.
 - Générations d'idées et brainstorming.
- Les utilisations de l'intelligence artificielle dans la communication :
 - Création de contenu écrits : prises de notes, comptes-rendus, communiqués de presse, articles, newsletters, visuels...
- Ateliers d'écriture et de manipulation d'outils.

Matériel nécessaire :

Ordinateurs portables personnels afin d'expérimenter certains outils d'IA.

Accessibilité numérique : quels enjeux pour les collectivités ?

OBJECTIF

L'accessibilité numérique s'impose à toutes les structures publiques utilisant les outils numériques à destination du public. Ainsi, les collectivités ont l'obligation de rendre leurs sites internet et applications accessibles à toute personne, quel que soit son handicap. Cette formation permettra de :

- Appréhender les enjeux et les principes fondamentaux de l'accessibilité numérique.
- Identifier les obligations légales et réglementaires, les référentiels en vigueur et les sanctions en cas de non-conformité.
- Définir une stratégie efficace pour mettre en œuvre une politique d'accessibilité numérique au sein de sa collectivité.

PUBLIC

Tout élu local

INTERVENANT

Endjy GUERCHET, Référent
accessibilité numérique,
Université de Bordeaux

DURÉE

Une journée de 9h à 17h

DATES

Jeudi 5 juin à Aspet
Mardi 25 novembre à Plaisance-
du-Touch



S'inscrire

CONTENU

- Les enjeux et principes de l'accessibilité numérique : définition, handicaps, numérique et inclusion.
- Le cadre légal en matière d'accessibilité numérique : la loi du 11 février 2005, la loi pour une République numérique, le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) et le Web Content Accessibility Guidelines (WCAG).
- Les risques et sanctions en cas de non-conformité.
- Stratégie et plan d'action pour la mise en œuvre d'une politique d'accessibilité numérique au niveau local : l'audit d'accessibilité, les étapes de mises en œuvre, le budget, le suivi et l'évaluation des progrès.
- Les ressources et financements mobilisables par les collectivités : le FIFPH, la DINUM.

Cas pratique, méthodes participatives, retours d'expérience.

ORGANISER UNE FORMATION INTRA AU SEIN DE SA COLLECTIVITÉ

Toute collectivité intéressée a la possibilité de solliciter nos services, pour former son assemblée délibérante ou un groupe d'élus de la collectivité sur la thématique de son choix, dans le cadre d'une **formation intra**.

Il convient d'adresser une saisine officielle par courrier signée du maire ou du président de l'EPCI.

Les objectifs pédagogiques et le contenu de la formation sont ensuite travaillés conjointement avec le maire ou le président, les conseillers formations de HGI-ATD et le formateur, afin d'ajuster le contenu du stage au plus près des besoins de la collectivité et à son contexte.

Les formations intra sont facturées 800€ la journée ou 500€ la demi-journée.

Toutes les formations inscrites dans ce catalogue peuvent être organisées en « intra ».

De plus, le tableau sur la page ci-contre présente une liste non exhaustive de thématiques supplémentaires qui peuvent être déployées en intra.

Domaines pédagogiques	Intitulé	Modalités (à définir en fonction du besoin)	Objectifs pédagogiques (à préciser en fonction du besoin)
DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE	La fresque du climat	3h30	Sensibiliser les élus aux enjeux du réchauffement climatique. Comprendre les enjeux climatiques pour agir et accepter les changements. Identifier les leviers d'action à l'échelle de la collectivité ou du territoire.
DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Le SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale	À définir en fonction du besoin de la collectivité (durée préconisée : 1 demi-journée)	Comprendre les enjeux et les impacts sur les documents de planification communaux d'un SCOT, dans le cadre d'une procédure de révision. Appréhender les contraintes liées à la loi Climat et résilience et aux prescriptions du SRADDET, sur le projet de SCOT et les règles qu'il fixe.
DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE	La lutte contre l'artificialisation des sols dans le cadre d'une procédure de révision du PLU	À définir en fonction du besoin de la collectivité (durée préconisée : 1 demi-journée)	Préciser les objectifs issus de la Loi Climat et Résilience (objectifs ZAN) et présenter les approches méthodologiques pour les traduire dans un PLU. Clarifier les notions d'artificialisation/désartificialisation.
DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Financer les équipements publics par l'urbanisme	À définir en fonction du besoin de la collectivité (durée préconisée : 1 demi-journée)	Connaître les principales contributions d'urbanisme : taxe d'aménagement majorée (TAM) et projet urbain partenarial (PUP), qui permettent de faire participer les porteurs de projets au financement des équipements publics.
DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Droits de préemption et lotissement	À définir en fonction du besoin de la collectivité (durée préconisée : 1 demi-journée)	Connaître une partie des outils de maîtrise foncière et d'aménagement à la disposition des collectivités pour mettre en œuvre leurs projets d'aménagement.
DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Les autorisations de construire : l'instruction	À définir en fonction du besoin de la collectivité (durée préconisée : 1 demi-journée ou 1 journée)	Connaître les différentes autorisations d'occupation des sols et les procédures mises en œuvre pour leur instruction. Assurer l'accueil des pétitionnaires en mairie. Veiller à harmoniser les pratiques entre instructeurs et à fluidifier les échanges entre mairie et services instructeurs.
POLITIQUES PUBLIQUES ET ACTIONS LOCALES	Comment créer et faire vivre un tiers lieu ?	À définir en fonction du besoin de la collectivité (durée préconisée : 1 demi-journée)	Permettre aux élus locaux de maîtriser l'ensemble des grands enjeux recouvrant la création et la gestion d'un tiers-lieux. Expliciter et illustrer les avantages pour un territoire de disposer d'espaces de tiers-lieux tout en mettant l'accent sur les écueils à éviter.
MANAGEMENT / RESSOURCES HUMAINES	Partage des rôles entre élus et agents : comment passer sereinement et efficacement du projet politique au projet d'administration ?	À définir en fonction du besoin de la collectivité (durée préconisée : 1 journée)	Appréhender les rôles de chacun et créer une organisation efficace et bienveillante, au service du projet politique. Maîtriser le cadre réglementaire et le rôle de chacun dans le binôme élu-agent. Prévenir les sources d'ambiguïté dans le partage des rôles. Identifier des clés de réussite pour construire une relation saine et de confiance entre élus et agents.

FONDAMENTAUX DU MANDAT

1	La préparation et le déroulement des élections municipales et intercommunales	NOUVEAU	p 16
2	Construire et rédiger un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)		p 17
3	Les obligations des collectivités en matière de conformité au RGPD et cybersécurité		p 18
4	L'intelligence artificielle au service des territoires	NOUVEAU	p 19

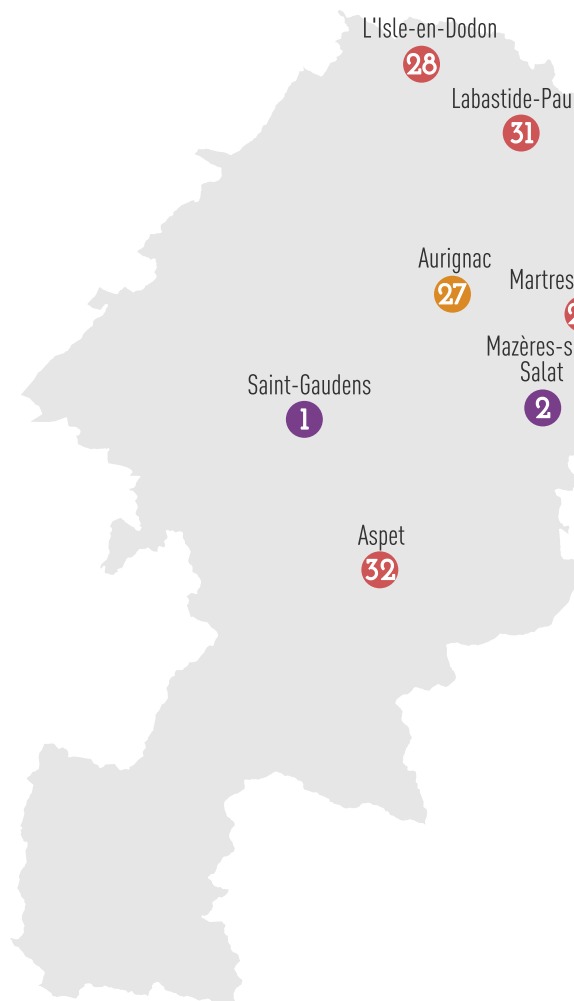
DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSITION ECOLOGIQUE

5	La rénovation énergétique des bâtiments publics	NOUVEAU	p 20
6	Repenser la cour d'école : un potentiel de renaturation et de bien être des usagers		p 21
7	Réussir la mise en œuvre de son projet d'aménagement et développement territorial	NOUVEAU	p 22
8	L'urbanisation de sa commune dans un souci de sobriété foncière et de qualité d'aménagement		p 23
9	Le Plan Local d'Urbanisme communal ou Intercommunal (PLU ou PLUi)		p 24
10	Le transfert de compétences du PLU à l'intercommunalité	NOUVEAU	p 25
11	Les autorisations de construire : la conformité des travaux		p 26
12	Les autorisations de construire : le contentieux		p 27
13	Mieux connaître son territoire : l'outil de visualisation de statistiques GéObservatoire	NOUVEAU	p 28
14	Agrivoltaïsme : quels rôles pour les élus locaux ?	NOUVEAU	p 29
15	Vers une agriculture et alimentation durables sur son territoire: comment agir en tant qu' élu ?	NOUVEAU	p 30
16	Les marchés de plein vent, un levier pour mieux consommer sur son territoire	NOUVEAU	p 31
17	Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : vectrice des transitions sociales et écologiques		p 32

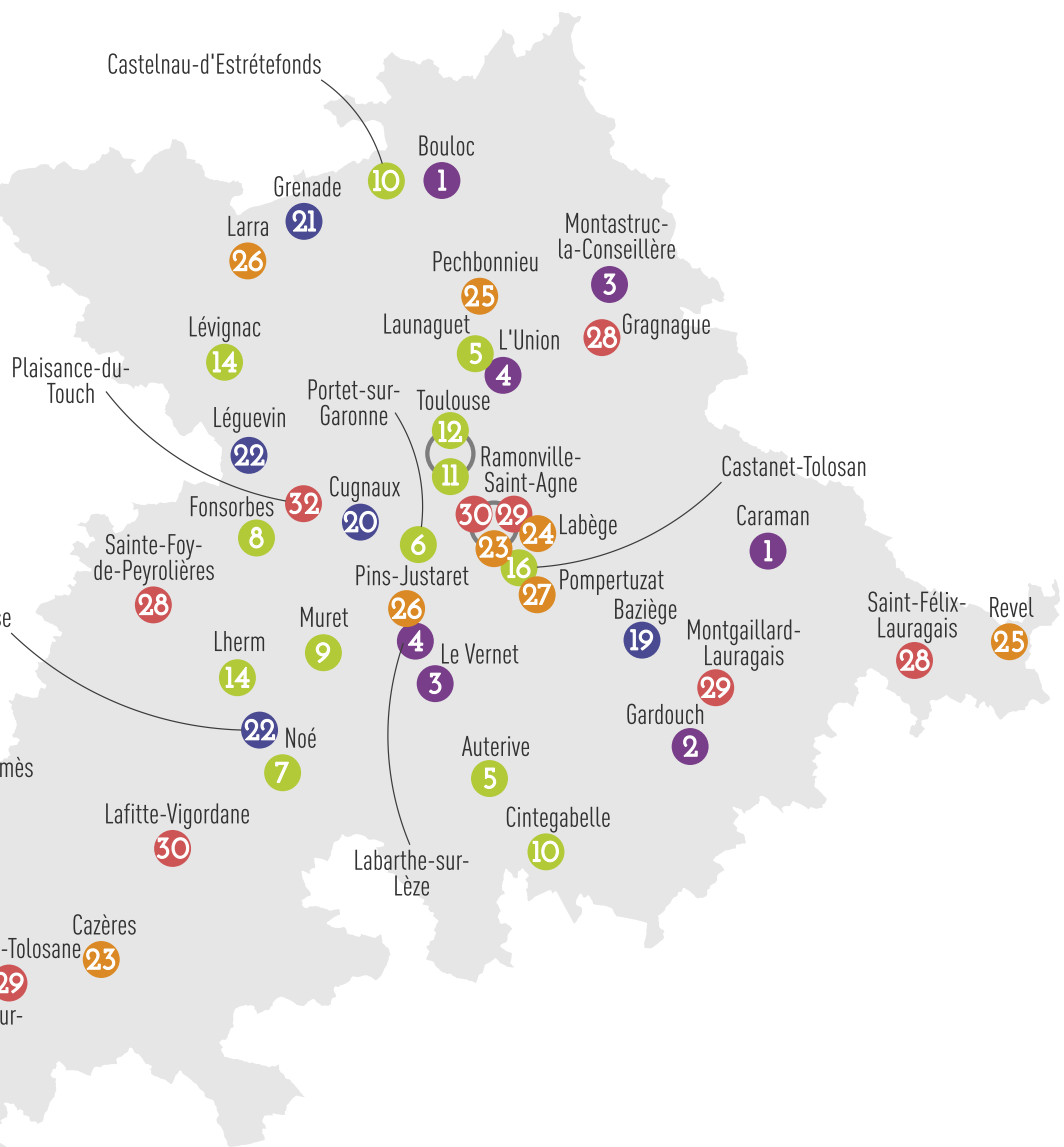
FINANCES / FISCALITE / BUDGET / COMPTABILITE

18	Les dispositions de la loi de finances 2025 décryptées		p 33
19	La préparation et le montage du budget de la collectivité		p 34
20	Les obligations règlementaires en matière de communication budgétaire	NOUVEAU	p 35
21	L'analyse financière : un outil de diagnostic et d'aide à la décision		p 36
22	Financements européens : quelles opportunités pour les collectivités ?	NOUVEAU	p 37

Lavernose-Lacass



Localisation des sites de formation 2025



POLITIQUES PUBLIQUES ET ACTIONS LOCALES		
23	Evaluer les prestations à la population NOUVEAU	p 38
24	La bibliothèque au cœur de son territoire : repenser son service de lecture publique NOUVEAU	p 39
25	Développer une offre sport-santé sur son territoire NOUVEAU	p 40
26	Comment favoriser l'inclusion au niveau local ? NOUVEAU	p 41
27	Renouveler son Projet Educatif de Territoire (PEdT) : méthodologie d'harmonisation et d'articulation des dispositifs éducatifs et sociaux	p 42
COMMUNICATION		
28	Les règles de la communication en période pré-électorale NOUVEAU	p 43
29	Concevoir et communiquer sur son bilan de mandat NOUVEAU	p 44
30	Réussir ses prises de parole en public NOUVEAU	p 45
31	Booster sa communication avec l'intelligence artificielle NOUVEAU	p 46
32	Accessibilité numérique : quels enjeux pour les collectivités ? NOUVEAU	p 47

LE DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

Toute collectivité doit permettre la mise en œuvre du droit à la formation des élus par l'inscription des crédits « formation » au budget, et ne pas restreindre la liberté des élus dans le choix de l'organisme de formation, quel qu'il soit.

Pour l'exercice de leur droit à formation, les élus bénéficient de plusieurs dispositifs.

Ils ont également des obligations vis-à-vis de leur employeur.

Enfin, les frais de formation peuvent leur être remboursés, sous conditions.

1. LES DISPOSITIFS

Les élus peuvent bénéficier des dispositifs suivants :

► *Le congé de formation*

Tout titulaire d'un mandat local a droit à une formation adaptée à ses fonctions.

Pour les élus salariés, cette formation doit être dispensée dans le cadre du **congé formation auquel à droit tout élu, dans la limite de 18 jours pour la durée du mandat** (quel que soit le nombre de mandats détenus).

► *Le droit individuel à la formation (DIF)*

Tous les élus locaux bénéficient d'un droit individuel à la formation (DIF) de 400 € par an, cumulable sur toute la durée de leur mandat dans la limite du plafond de 800 €. Ils peuvent utiliser leur

DIF pour suivre des formations en lien avec leurs fonctions électives ainsi que des formations facilitant leur réinsertion professionnelle après leur mandat.

► *La validation des acquis de l'expérience (VAE)*

Les élus qui justifient d'un mandat électoral local ou d'une fonction élective locale en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre visé peuvent demander la validation des acquis de leur expérience pour justifier de tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme ou d'un titre.

► *La formation obligatoire la 1^{ère} année du mandat*

Lors de leur première année de mandat, toutes les communes doivent organiser une formation obligatoire pour les élus ayant reçu une délégation. Sont également concernés les élus des EPCI à fiscalité propre, les conseils départementaux et régionaux qui ont reçu délégation.

2. LES MODALITÉS D'EXERCICE DU DROIT

Pour les élus salariés, la demande de congés de formation auprès de l'employeur doit suivre la procédure suivante :

- Les élus salariés doivent présenter une demande écrite auprès de leur employeur, ou, pour les fonctionnaires (et agents contractuels de l'État et des collectivités territoriales) auprès de l'autorité hiérarchique dont ils relèvent. Cette demande doit intervenir **trente jours au**

moins avant la formation, en précisant, **la date, la durée** de l'absence envisagée, ainsi que la désignation de **l'organisme de formation responsable du stage**.

- ▶ **L'employeur ou l'autorité hiérarchique doit accuser réception de cette demande.** Il peut accepter ou refuser le congé sollicité si l'absence du salarié est susceptible d'avoir des conséquences préjudiciables à la production et à la bonne marche de l'entreprise, et, pour les élus fonctionnaires (de l'Etat, des collectivités locales et leurs établissements publics administratifs, ainsi que leurs agents contractuels) si les nécessités de service s'y opposent.
- ▶ **Le refus de l'employeur doit être motivé et notifié à l'intéressé.** Il sera précédé d'une demande d'avis du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel. Pour les fonctionnaires, l'autorité hiérarchique aura saisi la commission administrative paritaire. Cependant, **à défaut de réponse expresse** notifiée au plus tard dans les 15 jours qui précèdent le début du stage, le congé est réputé accordé. À l'issue d'un délai de quatre mois après la notification d'un premier refus, le salarié ou le fonctionnaire élu peut renouveler sa demande. Un nouveau refus ne peut alors lui être opposé.
- ▶ L'organisme dispensateur de formation doit délivrer à l' élu une attestation constatant sa fréquentation effective, que l'employeur peut exiger au moment de la reprise du travail.

3. LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION

Les frais de formation de l' élu constituent une **dépense obligatoire pour la collectivité**.

Le budget formation est encadré, ainsi :

- ▶ Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres de l'assemblée délibérante ;
- ▶ Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% du même montant.

Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement **donnent droit à un remboursement** si l'organisme qui dispense la formation est agréé par le Ministère de l'Intérieur.

Les pertes de revenu de l' élu sont supportées par la commune dans la limite de 18 jours par élu pour la durée d'un mandat et d'une fois et demi la valeur horaire du SMIC.

Pour information, la participation financière des élus aux formations proposées par HGI - ATD est comprise dans le montant de l'adhésion annuelle de la collectivité. Pour les collectivités non-adhérentes, la participation financière s'élève à 170 € la journée de formation (repas compris) et 85 € la ½ journée de formation.

Les autres missions de Haute-Garonne Ingénierie - ATD

UNE AGENCE COMPOSÉE DE 100 EXPERTS À VOTRE SERVICE ET PRÊTS À VOUS RENCONTRER !

Seuls les maires et les présidents des EPCI adhérents, ainsi qu'éventuellement les adjoints et les conseillers municipaux disposant d'une délégation, peuvent saisir Haute-Garonne Ingénierie-ATD pour obtenir une aide, un conseil ou une assistance.

Outre la conception et la mise en œuvre de formations, l'Agence propose conseils, informations et assistance au quotidien et en proximité à ses adhérents dans **les domaines de la gestion locale, des marchés publics de l'intercommunalité, et des finances locales** (contrats, police administrative, gestion des biens, voirie, services publics, responsabilité des collectivités et des élus, aide à la rédaction des actes, assistance à la passation des marchés publics, assistance dans le domaine de l'intercommunalité, études financières rétrospectives et prospectives communales et intercommunales, études financières spécifiques pour l'intercommunalité, conseil en matière de finances publiques). Les adhérents peuvent désigner HGI-ATD comme référent déontologue pour les élus locaux.

Elle propose également **conseil et assistance en informatique** pour des logiciels métiers et pour l'équipement en matériels. Elle réalise des sites internet interactifs et assure des prestations de mise en conformité RGPD.

L'Agence apporte une **aide à la décision pour vos projets** et un **accompagnement à la réalisation d'un projet de territoire** avec des appuis techniques : accompagnement méthodologique et technique, conseil sur l'opportunité du projet dans son environnement territorial, rédaction de cahier des charges prenant en compte les besoins du territoire et les expertises recherchées pour faire appel à un prestataire compétent pour mener une étude.

De plus, grâce à ses services spécialisés, HGI-ATD a pour objectif de contribuer au développement harmonieux et équitable de tous les territoires du département et à la réduction des disparités entre la métropole toulousaine et les territoires périurbains ruraux et de montagne, de favoriser le desserrement économique et l'emploi in-situ.

Pour cela, elle **accompagne les collectivités** qui souhaitent bâtir une offre foncière attractive, **promouvoir l'attractivité** de leur territoire par l'implantation d'entreprises notamment. Elle propose également de **construire une synergie économique et écologique** au travers de la mise en œuvre de la politique tiers-lieux du département et de **favoriser l'autonomie alimentaire** en valorisant les terroirs et savoir-faire des producteurs haut-garonnais en déployant la politique circuits courts du département.

L'Agence développe aussi une assistance dans le domaine de **l'urbanisme et de la planification locale** : urbanisme réglementaire, aménagement, action foncière et financement, assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et l'évolution des documents de planifications urbaines (carte communale, PLUi, PLU, SCOT...) et pour la réalisation des SCOT.

Elle peut porter un regard prospectif sur votre territoire grâce à son **observatoire territorial** (Geoclip, publications, cartographies, portraits et atlas de territoire, géo-observatoire

statistique, diagnostic de territoire, évaluation de politiques publiques).

Elle peut organiser à la demande **des ateliers de réflexion et des conférences** ainsi que des **formations personnalisées** adaptées aux besoins particuliers de la collectivité.

Enfin, Haute-Garonne Ingénierie – ATD diffuse des informations actualisées aux élus locaux via son bulletin « Le Mensuel », l'Info-Lettre, et sa revue Conseil en Diagonale. Son site internet www.atd31.fr offre une base de données documentaire riche et actualisée.

LES MODALITÉS D'ADHÉSION À L'AGENCE

Dans le cas où vous souhaiteriez que votre collectivité adhère à HGI-ATD, une délibération est nécessaire.

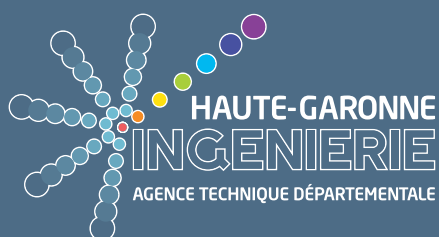
Pour tout renseignement vous pouvez contacter :

Marie-Pierre GUISTI

Directrice adjointe chargée de l'administration générale,
de la Formation et de l'Information des Élus
05 34 45 56 57

Christine BERTRAND

Coordonnatrice du Pôle Affaires générales et RH
05 61 15 95 39



54 Bd de l'embouchure
31200 TOULOUSE

05 34 45 56 56

atd31.fr

accueil@atd31.fr